

peut être non plus pour la ville une source de bénéfices qui serait l'exploitation des malheureux ;

Décide

Qua le mont-de-Piété de Roubaix sera conservé dans l'état actuel, et approuve la demande que son directeur se propose d'adresser à M. le préfet du Nord, relativement au taux de l'intérêt.

Exprime le vœu

Que, aussitôt que les bénéfices auront couvert les pertes subies par la caisse municipale, le taux de la perception soit baissé dans la proportion des bénéfices réalisés dans les années précédentes, surtout en ce qui concerne les petits prêts.

Signé: PIZANI FLIPO, rapporteur; C. GODEFROY, secrétaire-Roubaix.

M. Ch. Junker. Je demande l'addition d'un mot au paragraphe premier des considérants.

M. le rapporteur dit : « que l'établissement du Mont-de-Piété est bien géré. » Je l'admets; mais, comme cette gérance n'a pas toujours été ce qu'elle aurait dû être, comme dans le rapport qui nous est soumis on parle de pertes considérables subies par la caisse municipale, à cause de malversations, je crois qu'il est convenable d'ajouter le mot **actuellement**.

Le public saura que si la malversation et la mauvaise gérance ont pu y amener des pertes, la Commission a trouvé « que l'établissement du Mont-de-Piété est bien géré actuellement. »

M. Scarpel-Roussel est de l'avis de M. Junker; il ne croit pas qu'il y ait lieu, dans un rapport où l'on parle de pertes subies, de faire des compliments à la gérance sans stipuler que la marche des affaires a subi une modification.

M. A. Talon : Les conditions sont toujours trop onéreuses pour le public; il serait désirable qu'on put les abaisser.

M. P. Flipo : La Commission exprime le vœu que, aussitôt que les bénéfices auront couvert les pertes subies par la caisse municipale, le taux de la perception soit baissé dans la proportion des bénéfices réalisés dans les années précédentes, surtout en ce qui concerne les petits prêts.

M. le président : Je mets aux voix le rapport avec l'addition proposée par M. Junker.

Le rapport est adopté.

**Rub Pierre Motte ou 128**

M. le président donne lecture de deux lettres qu'il a reçues de M. Edouard Florin.

« Roubaix, le 17 mar 1874.

Monsieur le maire,

Je viens d'apprendre que le Conseil municipal, appelé dans la séance du 14 mars, a se prononcé sur les conclusions du commissaire-enquêteur, confirme sa première délibération relative à la rue n° 128, à moins que je ne consente à la déviation que j'ai proposée, mais sans conditions.

Devant cette décision, je pense voir que mon intention n'a pas été comprise par le Conseil, qui a appliqué les réserves que je faisais dans ma dernière proposition, à la rue Pierre-Motte, alors qu'elles n'étaient faites que pour mon terrain tout à fait en dehors de cette rue, et que je venais offrir à la ville sous les réserves des engagements antérieurs du 12 mai 1872.

Je crois donc aujourd'hui, Monsieur le maire, devoir venir vous dire que je confirme dans tout son contenu, et sans aucune réserve, la proposition de déviation telle que je l'ai faite devant M. le commissaire-enquêteur, vous déclarant à nouveau que j'accepte toutes les conditions et charges soulevées par les propriétaires de la rue Pierre-Motte.

Veuillez, monsieur le maire, considérer mes lettres des 5 et 7 courant, comme non-avenues, et agréer, etc.

Signé: EDOUARD FLORIN.

Roubaix, 18 mars 1874.

Monsieur le Maire,

En réponse à la lettre de M. Motte-Bossut que je viens de recevoir, je regrette de ne pouvoir abandonner mon terrain longeant le canal, que sous les conditions de

disparitions étranges, où tant de familles portent le deuil, où tant de jeunes hommes de votre âge sont probablement égorgés par des assassins, ton ami Bippo me semble avoir été bien imprudent!

Bah! fit Henriot, ce ne sont pas des femmes qui les tuent!

— Qui sait, murmura son père, devenu tout songeur.

— Mais, reprit le fils, tu as donc appris en voyage... ?

— Avant mon départ, l'interrompit-il, on s'en inquiétait déjà.

— C'est juste... Je me souviens!... Mais il n'y avait encore que quelques victimes. On en compte à présent vingt-six... et, presque chaque jour, une nouvelle!... Pauvres jeunes gens!... Et leurs mères!... leurs pères!... On ne parle plus que de cela dans Paris.

Quelque chose comme l'ombre d'un nuage venait de passer sur ces repas si gai jusque-là. Henriot frissonnait. Le visage de Mathias était devenu soucieux. Il reprit, répondant surtout à sa propre pensée.

— Je sais!... On me l'a écrit!... Et, rapprochement singulier, j'ai pu me convaincre par moi-même que, l'année dernière, les mêmes attentats se sont produits à Londres, avec la même impunité! Là aussi, rien de découvert!

**Les témoins**

— A Londres! s'écria L'Eveillé, qu'on!... tu reviens de Londres?

— Un voyage en Angleterre était alors un grand voyage, et l'on considérait avec une certaine admiration ceux qui venaient de l'accomplir.

— Oui, répondit Mathias en écartant le lugubre sujet d'entretien, j'ai dû même effectuer mon retour par les Pays-

traité passé avec la ville, le 12 mars 1872: mes intérêts s'y opposent.

« Je dois vous déclarer que je suis tout disposé à prendre l'engagement de ne pas m'opposer à la circulation sur ce terrain, si mon projet est accepté. »

Signé: Ed. FLORIN.

M. Motte-Bossut : Messieurs, par la lecture de la dernière lettre de M. Ed. Florin, vous apprenez qu'il se refuse à signer le plan qui lui fut soumis pour la déviation de la rue n° 128, lui prenant l'angle de son bâtiment.

Il prétend que le nouvel engagement qu'on exige de lui, annulerait la convention à laquelle il a consenti le 12 mars 1872.

En effet, par cette dernière convention, M. Ed. Florin s'est engagé à abandonner à la voie publique son quai, qui serait pavé sur une largeur de 12 mètres, que 12 mètres seraient également convertis en chaussée de l'autre côté du canal, et que le canal combié serait, dans le milieu, planté d'un square sur une largeur de 26 mètres; mais il n'est dit nulle part que ce square serait continu, qu'il ne serait pas, de point en point, sillonné par des intervalles permettant la circulation entre les deux rues parallèles.

La ville ne s'est jamais privée de ce droit, il est à nos yeux incontestable. Je crois donc, pour mon compte, qu'on pourrait accepter la proposition de M. Ed. Florin qui a pour but de faire incliner la rue du côté de sa propriété, et qu'il nous serait facultatif de la prolonger en ligne droite à travers le square pour aboutir à l'angle de la propriété occupée par M. Harinckouck.

M. Ch. Daudet : Je crains que ce ne soit nous ménager des difficultés dans l'avenir, des contestations et des procès; et, devant la résistance de M. Ed. Florin, il m'est avis qu'il vaut mieux recourir purement et simplement au projet primitif, et nous passer de la participation que ce propriétaire nous propose, mais avec des résistances et des charges que nous ne pouvons accepter.

Après ces explications, le Conseil confirme sans la modifier, sa délibération du 22 octobre 1873.

Toutefois, il est convenu que si M. Florin revenait sur sa détermination avant que la rue 128 fut commencée, le Conseil adopterait le tracé modifié dans la direction de la maison de M. Harinckouck.

Avant-hier soir, le boulevard des Bagnolles, à Paris, a été mis en émoi par un événement tragique.

Un consommateur, assis à une table du *Café du Cercle*, s'est tiré deux coups de revolver dans la région du cœur. On s'est empressé autour de lui, et, après lui avoir donné les premiers soins, on l'a transporté à son domicile, rue de la Condamine, 82.

L'auteur de cet acte désespéré se nomme Masset; il avait conçu, paraît-il, un violent amour pour M<sup>me</sup> M..., propriétaire du *Café du Cercle*, et les rigueurs de celle-ci l'ont déterminé à cette tentative de suicide.

On espère le sauver, mais il persiste à déclarer qu'aussitôt guéri il recommencera pour en finir.

L'Osseur raconte le fait suivant qui s'est passé à Kaschau (Hongrie) :

Un restaurateur, nommé Weber, ayant été mis au ban de ses coreligionnaires parce qu'il avait débité dans son établissement du vin et de la viande sur lesquels les rites prescrits n'avaient pas été accomplis, parut d'abord s'inquiéter fort peu de la peine qui lui avait été infligée. Mais, voyant ensuite son commerce diminuer sensiblement, il se décida à demander le pardon du rabbin. Celui-ci voulut bien l'accorder, mais à la condition que le pécheur se soumettrait à la punition qui lui serait indiquée. Cette condition acceptée, voici ce qui se passa :

La communauté s'étant réunie dans la synagogue, ses membres y formèrent une haie au sommet de laquelle se plaça le rabbin. Après s'être déchaussés sous le porche, le coupable, portant sur la poitrine un écriteau indiquant sa faute, dut traverser la haie et se présenter au rabbin pour reconnaître publiquement ses torts et demander pardon. Ceci fait, le rabbin lui donna sa main à baiser et l'admit de nouveau parmi les membres de la communauté.

— Une jolie coquille dans l'événement. Notre confrère citait quelques vers écrits autrefois par M. Loysen, l'ex-père Hyacinthe, et il ajoutait :

« Savez-vous que le père Hyacinthe eût sacrifié à la messe ? »

On a imprimé, tout naturellement :

« Savez-vous que le père Hyacinthe eût sacrifié à la messe ? »

— Voici quelques jolis détails donnés par Chrysalis dans la *Liberté* sur la célèbre bibliothèque de Jules Janin :

« Il avait une recherche exquise pour certains livres, et que savaient caresser avec intelligence les auteurs ou les imprimeurs de ses amis... ils l'étaient tous; — une de ces recherches de bibliophile unique peut-être dans son genre. Il avait fait fabriquer un superbe papier de Hollande portant son nom dans le filigrane transparent : *Jules Janin*.

« Quand un beau et bon livre allait être mis sous presse, on allait le voir, on lui faisait cet événement, car c'est toujours un événement que l'apparition d'un livre, pour qui s'aime, et l'on arrivait à lui demander la faveur grande.

« Quelle faveur ? Ah ! elle paraîtra bien innocente et bien terne au vulgaire; pour le bibliophile, elle est immense.

« Janin l'accablait sans se faire prier, car il était fier et tout confus de cet événement. Alors il lui livrait dix ou douze feuilles de ce papier, le nombre nécessaire, et quand le livre était imprimé sur le papier, c'était à lui qu'on offrait l'exemplaire.

« S'il arrive que l'on vende jamais la bibliothèque du prince des critiques, quels sacrifices ne feront pas les bibliophiles pour posséder l'un de ces livres imprimés pour lui seul ? »

— Une réclame funèbre :

Nous lisons dans le journal *le Trombone*, du Missouri (Etats-Unis), l'article suivant, signé par son rédacteur en chef :

« C'est ainsi que j'eus la douleur de perdre ma femme. Personne ne saura jamais aussi bien qu'elle, me retirer mes bottines et arranger mes cheveux noirs. Sa mémoire vivra à jamais dans mon cœur, embaumée

pour l'éternité. J'aurais voulu aussi faire embaumer son corps, mais j'ai reculé devant la dépense.

« Je me suis contenté d'acheter à mon voisin Eli Mudgett une très belle pierre funéraire. Sa femme était poitrinaire, et s'attendait à sa mort prochaine, il l'avait fait préparer pour servir à l'occasion, mais la santé lui revint et ses craintes se dissipèrent. Je ne oublierai jamais avec quel chagrin il s'en sépara en me disant :

« Prenez-la, Skinner, si elle peut vous consoler de la perte que vous avez faite.

« J'y ai fait graver l'épithaphe suivante :

« A la mémoire de Thabita, épouse de Moïse Skinner, esquire, rédacteur et chef du *Trombone*. — Prix, 5 dollars par trimestre, payables d'avance. »

**TRIBUNAUX**

L'ex-abbé Opsomer (vieux-catholique) a comparu hier, devant le tribunal correctionnel de Charleroi. Quatre témoins ont été entendus: le commissaire de police de Gosselies, MM. Brasseur, fabricant de clous à Gosselies; Jean Faux, caissier à la Banque centrale de la Sambre, et Goffart, sous-chef de station à Gosselies.

Le prévenu était en avenue. Il s'est défendu lui-même dans un long sermon, non pas a-t-il dit, pour atténuer sa faute, mais pour montrer de quelle manière il a été poussé au crime. L'homme ne doit pas être seul, et j'étais seul!

M. le comte de Ghilmes, procureur du roi, a réfuté toutes les allégations du prévenu. « Non : vous n'étiez pas seul, a-t-il dit, vous aviez une femme, une nommée Virginie, dont vous n'avez pas écouté les conseils, sans cela vous ne seriez pas ici ! »

Après quelques minutes de délibération, le tribunal a condamné Opsomer au maximum de la peine : cinq années d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

**COMMERCES**

**Avis divers**

HAVRE, 26 juin. — Colons : Le marché se traîne toujours aussi péniblement, avec une demande fort limitée, et des prix lourds, mais sans que l'on puisse signaler de nouveaux changements aujourd'hui. — Le très ordinaire Louisiane reste à 98 fr.; le bas dans les 89 à 90 fr. On fait les bons Oomra de 69 à 70 fr. — A livrer, il s'est fait 150 b. Oomra fair par voiliers rapprochés à 66 fr. 50. A terme on n'a traité hier que du Louisiane juillet à 96 francs 25 et à 96 francs.

Les ventes notées à quatre heures vont à 432 b.

La révision du stock à Liverpool a donné une diminution de 10,000 b. sur les estimations.

Laines : L'article est décidément plus calme, mais les cours se maintiennent très fermes. O a seulement vendu 28 balles B.-Ayres, saint, à 215 fr.

HALLE AUX TOILES DE ROUEN DU 26 JUIN.

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas été plus animée pour nos affaires et le nombre des acheteurs se trouvait très limité. A cette époque de l'année, ce ralentissement dans nos opérations commerciales se présente souvent, parce que nous arrivons à l'époque où la plupart des maisons de commerces font leur inventaire et désirent avoir le moins de marchandises en magasin.

La filature, malgré l'arrêt momentané de la vente, n'amasse pas encore de produits. Les nombreux marchés faits, surtout avec le tissage mécanique, n'arrivent pas à leur expiration et la rareté des filés maintient les ansiers courts.

On constate toujours le faible stock de tous les tissus écus. Certains genres sont fort demandés et font complètement défaut. Avec les fortes commandes qui sont en cours de livraison, les tisseurs peuvent refuser les

**Faits Divers**

Le paquebot *Lafayette*, entré hier matin vendredi dans le port du Havre, a ramené de New-York les quatre passagers de l'*Amerique* qui avaient été recueillis par le navire anglais *Miramichi* et qui ont été débarqués à Bathurk, dans le nouveau Brunswick. Ces passagers sont revenus en bonne santé et se louent beaucoup de la conduite du capitaine anglais à leur égard. Ces passagers sont : M<sup>me</sup> Rivovet et sa fille, M<sup>me</sup> Salviatier et Herveu Pivolet. Ils ont été embarqués à bord du *Lafayette* par les soins du consulat français. Avant le départ, ils avaient reçu la visite de M. Marchand, vice-président de la société française de bienfaisance, qui a libéralement subvenu à leurs plus pressants besoins.

— UNE TRISTE NOUVE. — Les journaux hongrois racontent que dans la journée de 22, un honorable négociant du bourg de Roetzing se mariait. Il avait invité une quarantaine de personnes. Le repas de noces était terminé et au lieu de la danse traditionnelle, on proposa à cause de la grande chaleur de faire une partie de canot sur le lac voisin. Les invités montèrent dans dix canots et l'on était au milieu du lac, quand tout à coup un épouvantable orage éclata. Les éclairs et les coups de tonnerre se suivaient sans interruption accompagnés d'une pluie diluvienne. Les femmes et les enfants poussaient des cris déchirants. Tout-à-coup la foudre tomba sur le canot des mariés qui contenait neuf personnes y compris les nouveaux époux et leurs parents. Ce canot fut englouti et les neuf personnes périrent dans le lac.

Bas... C'est ce qui l'explique ma longue absence. Mais il paraît que les distractions ne t'ont pas manqué, mon gaillard!

— Oh! père, j'étais si triste!

— Et tu aimas tant la comédie!

— Plus que jamais! et ce n'est plus seulement l'hôtel de Bourgogne que je fréquente assidûment, c'est surtout le théâtre de la rue Guénégaud, l'illustre théâtre!

Après la mort de Molière, c'est-à-dire trois années avant le drame que nous racontons, Louis XIV avait donné la salle du Palais-Royal à Lulli, qui maintenait y jouait l'opéra. La Comédie française avait émigré au faubourg Saint-Germain, sur la scène dont vient de parler L'Eveillé.

— J'y ai mes entrées!... ajouta-t-il avec un certain orgueil.

— Toi!... mais comment!...

— Oh!... c'est toute une histoire! Tu dois te rappeler qu'il y avait, lors de ton départ, un procès pendant entre les deux troupes. Le roi lui-même voulut être juge. Comme avocats: d'un côté, notre voisin Dominique; de l'autre, Baron, ce successeur du grand Poquelin. Il parla le premier; la cause des Italiens semblait perdue. On prétendait les restreindre aux seules pièces italiennes. Dans quelle langue joueraient-ils? tout était là. Quand vint le tour de leur défenseur, celui-ci tremblait. Dame!... tu conçois, père? après Arceste, Arlequin!... Son plaidoyer ne fut pas long.

— Sire, demanda-t-il, comment Votre Majesté veut-elle que je parle?... — En français, pardieu!... répondit Louis XIV. Et Biancoletti de s'écrier aussitôt: « J'ai gagné!... toute parole sortie de la

bouche du roi n'est-elle pas un arrêt ? »

— Bravo, Dominique!... fit M. Mathias.

— Tel fut l'avis unanime, poursuivit son fils. Baron lui-même avait ri. Les deux adversaires se donnèrent la main. Ils devinrent amis. Or, tu le sais, les amis des amis... Beppo me présenta. Ce fut pour moi comme un enchantement. Oh! les comédies de Molière!... oh! que c'est beau!... que c'est vaillant!... que c'est gai!... Le cœur s'épanouit et palpite en les écoutant!... Sont-ils heureux ceux qui peuvent faire applaudir de pareils chefs-d'œuvre!... Dans les rôles d'amoureux, quelle tendresse! quelle jeunesse! Je les sais tous: Valère, Damis, Cléandre, Eraste... et je les ai récités devant M. Baron, qui me trouve du feu, des dispositions, de l'avenir! Oui, père, mon secret à moi, le voici!... une vocation! Si tu consens, je serai comédien!

Rien de sincère, rien de charmant comme la verve avec laquelle avait été débitée cette tirade. Henriot s'était levé, gracieux d'altitude et de geste, le visage animé d'un vil coloris, les yeux étincellants d'enthousiasme.

Son père le regardait en souriant. Un bourgeois de nos jours se fût révolté. Mais le théâtre était alors dans toute sa primeur, dans tout son éclat. Les camarades de Molière furent, pour la plupart, des gentilshommes. Quant aux autres, le reflet de son génie les amoblissait.

— Eh! j'en ne dis pas non, répliqua M. Mathias. On verra!

L'Eveillé lui sauta au cou.

— Ah! j'étais bien sûr que tu aimais aussi la comédie! J'ai comme un soupçon que tu l'as jouée toi-même!

marchés qui ne leur paraissent pas avantageux.

Il y avait peu d'acheteurs cette semaine chez les indienneurs, mais la faible demande leur suffit pour ne pas amasser, grâce aux commissions prises précédemment. Dans le mois de juillet, on s'attend à voir chez eux plus d'activité.

Les tisseurs à la main se trouvent dans la même position. Le cours des filés est trop élevé pour leur permettre d'établir, aussi, ne pouvant trouver des prix même rémunérateurs, ils profitent de l'époque où les ouvriers sont occupés aux travaux de la campagne pour ralentir encore la production.

Les fabricants de mouchoirs ne sont pas plus heureux. Demande très-faible, et prix mauvais pour le producteur.

**SERVICE D'OMNIBUS DE ROUBAIX**

A DOTIGNIES ET VICE-VERSA

A partir du 5 juillet, le sieur Louis Bourgeois, rue Decrasme, n° 101, établira chaque dimanche un service d'omnibus entre Roubaix et Dotignies et Vice-Versa. Départ de Roubaix, à 2 heures; au Grand-Banquet d'Or, chez B. Brovays. Départ de Dotignies à 7 heures, à la Cloche, sur la Place. 6361

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE**

à Paris, rue de Richelieu, 97

Fondée en 1819

(La plus ancienne des Compagnies françaises)

FONDS DE GARANTIE

CENT QUINZE MILLIONS

entièrement réalisés

Aperçu des Résultats fournis par l'inventaire au 31 décembre 1873.

Assurances réalisées pendant la période biennale (1872-1873) **100,793,166 37**

Rentes viagères constituées au cours de ces deux années... **1,055,861 20**

Bénéfices répartis aux assurés pour cette période... **3,551,356 05**

REQUIS EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 1873

Capitaux assurés... **351,970,198 14**

Rentes viagères immédiates... **6,297,144 45**

Rentes viagères différées et de survie... **467,630 85**

SOMMES MISES EN RÉSERVE POUR FAIRE FACE AU PAYEMENT DES CAPITAUX ET RENTES EN COURS, SAVOIR :

Pour les capitaux assurés... 47,457,985 50

Pour les Rentes viagères immédiates... 53,735,979 95

Pour les Rentes viagères différées et de survie... 1,612,457 90

Total des réserves... **102,816,423 35**

S'adresser, pour les renseignements, à M. Loncke, 20, rue de la Barre, à Lille.

**SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :**

**REVALESCIERE.**

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mucus, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castiglione, le duc de Plunkow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard des Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 365,11

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée d'après les méthodes favorables par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'aminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

Cure n° 78,364.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de *McLadid de foie, diarrhée, tumeur et vomissements*.

Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Epuisement* complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la *Revalescière* l'a rajeuni. « Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

A. BRUNELIERE, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil.; 2 fr. 25; 1/2 kil.; 4 fr.; 1 kil.; 7 fr.; 12 kil.; 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 centimes; de 5 fr. 75 centimes; 60 fr. — Envoi contre bon de poste: lesboitesde 32 et 60 fr. (franco) — Dépôt chez M. COLLE, pharmacien, et MORELLE BOURGEOIS, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris. 4095 b.